Conseil régional

Rapport pour le conseil régional
NOVEMBRE 2026

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

COMPTE-RENDU SUR L'USAGE PAR LA PRÉSIDENTE DE LA DÉLÉGATION POUR ESTER EN JUSTICE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 4231-7-1 DU CGCT ET DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE ACCORDÉE AU TITRE DE L'ARTICLE L. 4135-29 DU CGCT - NOVEMBRE 2026

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS....3
ANNEXES AU RAPPORT....4
Annexe 1 - Requêtes, plaintes et mémoires introduits par la Région d'Ile-de-France jusqu'au 10 octobre 2026....5
Annexe 2 - Protection fonctionnelle accordée par la Région d'Ile-de-France sur le fondement de l'article L. 4135-29 du code général des collectivités territoriales....11

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent rapport a pour objet de rendre compte, d'une part, en annexe 1 au présent rapport, de l'usage par la Présidente de la délégation que le conseil régional lui a consenti pour ester en justice, en application des dispositions de l'article L. 4231-7-1 du code général des collectivités territoriales et de la délibération n°CR 2021-038 du 2 juillet 2021, et, d'autre part, en annexe 2 au présent rapport, de la protection fonctionnelle accordée au titre de l'article L. 4135-29 du code général des collectivités territoriales aux élus.

La présidente du conseil régional
d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXES AU RAPPORT

Annexe 1 - Requêtes, plaintes et mémoires introduits par la Région d'Ile-de-France jusqu'au 10 octobre 2026

Requêtes, plaintes et mémoires introduits par la Région d'Ile-de-France jusqu'au 10 octobre 2026

Référence Région	Juridiction	Numéro d'Instance	Objet	Rendu-Compte	Date du sortant
E-2024-001883	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS	2521137	Société Dematheiu et Bard Bâtiment Ile de France c/ Région Marché de travaux pour la restructuration globale du Lycée Louise Michel avec opération ciblée concernant le Lycée Langevin-Wallon – lot 2 « Clos-couvert » Lycées Louise Michel et Langevin-Wallon à Champigny-sur-Marne (94).	Mémoire en défense par lequel l'avocat de la Région ne s'oppose pas à la demande de désignation d'un expert afin de déterminer les causes du retard pris pour la réalisation des travaux de construction sur les sites du lycée Louise Michel et du lycée Langevin-Wallo. (Référé expertise).	24/07/2025
E-2024-001180	COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE PARIS	26PA03540	Région c/ Association les éditeurs d'éducation	Requête aux fins de sursis à exécution du jugement du Tribunal administratif de Montreuil ayant annulé les décisions de la Région portant édition et mise à disposition de manuels scolaires « territoriaux » ou « libres » sur la plateforme « Pearltrees », tout en différant les effets de cette annulation au 30 septembre 2026.	15/06/2026
E-2022-001254	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN	2516905	SATELEC c/ Région et autre Construction d'un stade d'eau vive - lot n°7, « Electricité courants forts courants faibles » Ile de loisirs de Vaires-sur-Marne (77)	Mémoire en défense de la Région tendant au rejet de la requête de la société qui sollicite une indemnisation au titre du solde du marché.	09/07/2026
E-2025-001883	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTREUIL	2515588	Société AIA Management de Projets c/ Région Rénovation globale des bâtiments B-C-D et de l'entrée du Lycée – marché d'OPC (Ordonnancement Pilotage et Coordination) Lycée Voillaume à Aulnay-sous-Bois (93)	Mémoire produit par l'avocat de la région en vue du rejet de la requête de la société tendant à faire condamner la Région à lui payer une indemnité au titre de prestations supplémentaires.	26/08/2026

Référence Région	Juridiction	Numéro d'Instance	Objet	Rendu-Compte	Date du sortant
E-2026-000120	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES	2608227-7	M. X c/ Région	Mémoire en défense de la Région en vue du rejet de la requête de M. X qui demande l'annulation de la décision du 4 mars 2025 par laquelle la Région a prononcé la déchéance de ses droits à bénéficier d'une subvention FEADER.	27/08/2026
E-2025-001045	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN	2503212	M. X c/ Région	Mémoire en défense de la Région en vue du rejet de la requête de M. X tendant à faire annuler la décision du 15 novembre 2023 prononçant son changement d'affectation.	27/08/2026
E-2024-001023	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTREUIL	2407050	Mme Julie GARNIER c/ Région	Mémoire en défense de l'avocat de la Région tendant au rejet de la requête de Madame Garnier, conseillère régionale, par laquelle elle demande au tribunal administratif d'annuler la décision de la Présidente du conseil régional de prononcer un rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal et une suspension du droit de siéger au cours de la séance du conseil régional du 28/03/2024 et de la suivante.	01/09/2026
E-2026-001442	TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS	Numéro parquet 25 058 000 167	Région c/ X	Plainte avec constitution de partie civile de l'avocat de la Région des chefs d'usurpation d'identité, de tentative, d'accès et de maintien frauduleux à tout ou partie d'un système de traitement automatisé de données.	04/09/2026
E-2026-001484	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS	2625308	M. X c/ Région	Mémoire de l'avocat de la Région tenant au rejet de la requête par laquelle l'intéressé demande la suspension de l'arrêté lui infligeant la sanction de révocation. (Référé suspension)	07/09/2026
E-2021-000221	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN	2517634	Sociétés CHARIER et autres c/ Région et autre Construction d'un stade d'eau vive - lot n°2, « Gros œuvre Stade d'Eau Vive : installations de chantier, fondations, charpente métallique, équipements du stade d'eau vive » Ile de loisirs de Vaires-sur-Marne (77)	Mémoire en défense de l'avocat de la Région tendant au rejet de la requête des sociétés qui sollicitent du Tribunal de fixer le montant définitif du marché et de condamner la Région à leur verser une somme correspondant au solde du marché.	07/09/2026

Référence Région	Juridiction	Numéro d'Instance	Objet	Rendu-Compte	Date du sortant
E-2026-001387	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CERGY-PONTOISE	2619295	Région c/ Mme X Lycée Charles Petiet à Villeneuve-la-Garenne (92)	Requête en référé aux fins d'expulsion de M. X qui occupe indument un logement de fonction. (Référé mesures utiles)	09/09/2026
E-2022-001318	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN	2601905	DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION c/ Région et autres. Construction d'un stade d'eau vive - lot n°1, « Gros œuvre bâtiment : désamiantage, démolitions, installations de chantier, fondations profondes, charpente bois et métallique » Ile de loisirs de Vaires-sur-Marne (77)	Mémoire en défense de l'avocat de la Région tendant au rejet de la demande indemnitaire de la société.	14/09/2026
E-2024-001936	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS		Société Atelier MOSC c/ Région Restauration de l'ancienne bibliothèque des pères Jésuites de la Cité scolaire - lot 6 ayant pour objet la réalisation du mobilier Cité scolaire Charlemagne à Paris (75)	Mémoire en défense de l'avocat de la Région tendant au rejet de la requête de la société qui sollicite l'annulation du marché ainsi que la condamnation de la Région à l'indemniser du préjudice prétendument subi du fait de son éviction de la procédure.	14/09/2026
E-2026-000977	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS	2615450	Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble situé 16 rue des Coutures Saint-Gervais à Paris c/ Région et Ville de Paris Cité scolaire mixte régionale Victor Hugo à Paris (75)	Mémoire produit par l'avocat de l'assureur en responsabilité civile de la Région contre la requête du syndicat de copropriété demandant à ce que la Région lui verse une provision à valoir sur l'indemnisation de ses préjudices consécutifs à la déstabilisation de la façade de son immeuble. (Référé provision)	15/09/2026
E-2023-001068	COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE PARIS	2505752	M. X c/ Région	Mémoire produit par l'avocat de la Région contre la requête d'appel de M. X tendant à obtenir l'annulation du jugement du 25 septembre 2025 qui a rejeté sa demande d'annulation de l'arrêté du 17 mai 2023 prononçant sa révocation.	24/09/2026

Référence Région	Juridiction	Numéro d'Instance	Objet	Rendu-Compte	Date du sortant
E-2026-000813	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN	252717	Région c/ Société DP.R et autres Rénovation globale et extension du lycée polyvalent à Cachan (94)	Requête aux fins de désignation d'un expert judiciaire dans la cadre de l'opération de travaux (Référé préventif)	24/09/2026
E-2025-000871	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS	2515160	Société Qualiconsult c/ Région Lot 1 de l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes (n° 180548) conclu avec la Région l'exécution de missions diverses de contrôle technique portant sur les EPLE du second degré et les bâtiments du ressort de la région Ile de France	Mémoire en défense de la Région tendant au rejet de la requête de la société qui sollicite la condamnation de la Région à lui verser une somme correspondant à huit factures.	25/09/2026
E-2025-001578	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN	2506937	EIFFAGE CONSTRUCTION EQUIPEMENTS c/ Région Opération de construction du lycée - lot n°1 « Clos couvert – Corps d'état secondaires » Lycée Emily Bronte à Lognes (77)	Mémoire en défense tendant au rejet de la requête de la société qui sollicite une indemnisation en exécution du décompte du marché.	29/09/2026
E-2026-001691	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTREUIL		Association ECOLONINO c/ Région Construction d'un lycée à Romainville (93)	Mémoire en défense de l'avocat de la Région tendant au rejet de la requête de l'association qui demande l'annulation du permis de construire.	06/10/2026
E-2021-000571	COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE VERSAILLES	25VE00536	M. X c/ Région	Mémoire en défense produit par l'avocat de la Région en vue du rejet de la requête de M. X qui sollicite l'annulation du jugement du Tribunal administratif, ainsi que l'annulation de la décision de refus d'imputabilité au service de ses affections de santé et l'annulation de son évaluation professionnelle.	06/10/2026

Référence Région	Juridiction	Numéro d'Instance	Objet	Rendu-Compte	Date du sortant
E-2024-001180	CONSEIL D'ETAT		Région c/ Association les éditeurs d'éducation	Pourvoi de l'avocat de la Région tendant à l'annulation de l'arrêt par lequel la cour administrative d'appel de Paris a décidé que jusqu'à ce qu'il ait été statué sur sa requête formée contre le jugement du tribunal administratif de Montreuil, il est sursis à l'exécution de ce jugement en tant qu'il n'a différé dans le temps les effets de l'annulation des décisions d'éditer et de mettre à disposition les manuels territoriaux sur la plateforme "Pearltrees", qu'au 30 septembre 2026 plutôt qu'au 2 novembre 2026.	07/10/2026
E-2026-000861	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTREUIL	2610994	Société Brunier c/ Région Lot 7 du marché d'exploitation et de maintenance des installations thermiques et de ventilation des E.P.L.E de son ressort géographique	Mémoire en défense de la Région tendant au rejet de la requête de la société qui sollicite une provision au titre de factures prétendument impayées (Référé provision).	08/10/2026
E-2026-001731	TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BOBIGNY		Région c/ X Lycée Auguste Blanqui à Saint-Ouen-sur-Seine (93)	Plainte de la Région pour des faits de destruction par moyen dangereux pour les personnes intervenus le 24 septembre 2026 dans le cadre des violences urbaines.	09/10/2026
E-2026-001475	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS	2625023	SONALARME c/ Région Accord-cadre de « Travaux de sureté électronique dans les E.P.L.E, les îles de loisirs et les autres bâtiments du ressort de la Région Ile de France	Mémoire en défense de la Région tenant au rejet de la requête de la société qui sollicite une provision au titre de factures prétendument impayées. (Référé provision)	09/10/2026

Annexe 2 - Protection fonctionnelle accordée par la Région d'Ile-de-France sur le fondement de l'article L. 4135-29 du code général des collectivités territoriales

Protection fonctionnelle accordée par la Région d'Ile-de-France sur le fondement de l'article L. 4135-29 du code général des collectivités territoriales

Référence Région	Demandeur	Date de la demande	Rendu-Compte	Date d'octroi
E-2026-001774	Valérie PECRESSE, Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France	28/09/2026	Demande de protection fonctionnelle de Madame Valérie PECRESSE, à la suite de faits potentiellement constitutifs de diffamation dont elle-même a été victime, à la suite d'une publication de la part de M Louis BOYARD publiée le 26/09/2026 sur X, de propos et d'une vidéo considérés comme diffamants et injurieux et susceptibles de constituer une infraction au regard de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.	08/10/2026